

**CCTP pour des travaux de plomberie, chauffage et ventilation**  
**Rénovation du Foyer Arenberg**  
**97, rue de Meaux – 75019 Paris**



V1 du 17 avril 2025

Société Philanthropique  
15, rue de Bellechasse  
75007 PARIS

CADENCE  
9, rue de Domrémy  
75013 PARIS  
T : 01 45 85 89 28  
Jc.rene@cadenceidf.fr

## SOMMAIRE

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. GÉNÉRALITÉS pour les TRAVAUX de PLOMBERIE et CHAUFFAGE.....</b> | <b>3</b>  |
| 1.1 Objet du présent C.C.T.P. et étendu des travaux .....             | 3         |
| 1.2 Documents généraux de référence .....                             | 3         |
| 1.3 Documents à fournir .....                                         | 3         |
| 1.4 Conditions de réception .....                                     | 4         |
| <b>2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES et BASE d'ÉTUDES .....</b>             | <b>4</b>  |
| 2.1 Prescription acoustique de mise en œuvre des réseaux .....        | 4         |
| 2.2 Robinetterie et accessoires .....                                 | 4         |
| 2.3 Classement de la robinetterie .....                               | 5         |
| <b>3. DESCRIPTION des OUVRAGES .....</b>                              | <b>5</b>  |
| 3.1 Installation de chantier .....                                    | 5         |
| 3.2 Dépose, enlèvement et installation provisoire .....               | 5         |
| 3.3 Distribution d'eau froide des locaux .....                        | 6         |
| 3.3.1. Distribution intérieure .....                                  | 6         |
| 3.3.2. Attentes pour machine à laver .....                            | 6         |
| 3.4 Distribution d'eau chaude .....                                   | 6         |
| 3.5 Équipements sanitaires .....                                      | 6         |
| 3.5.1. Généralités.....                                               | 6         |
| 3.5.2. Appareils sanitaires.....                                      | 6         |
| 3.6 Réseaux d'assainissement .....                                    | 7         |
| 3.7 Chauffage .....                                                   | 7         |
| 3.7.1. Radiateurs.....                                                | 7         |
| 3.7.2. Calorifuge.....                                                | 8         |
| 3.7.3. Alimentation de la CTA .....                                   | 8         |
| 3.8 Extincteurs .....                                                 | 8         |
| <b>4. GÉNÉRALITÉS pour les TRAVAUX de VENTILATION.....</b>            | <b>8</b>  |
| 4.1 Programme.....                                                    | 8         |
| 4.2 Documents généraux de référence .....                             | 8         |
| 4.3 Coordination avec les autres corps d'état.....                    | 9         |
| 4.4 Limites de prestations.....                                       | 9         |
| 4.5 Documents à fournir .....                                         | 10        |
| 4.6 Protection acoustique, isolation anti-vibratile.....              | 10        |
| 4.7 Conditions de réception .....                                     | 10        |
| 4.8 Dossier D.O.E.....                                                | 11        |
| <b>5. DESCRIPTION des OUVRAGES de VENTILATION .....</b>               | <b>11</b> |
| 5.1 Ventilation du local OM.....                                      | 11        |
| 5.2 Ventilation du sanitaire .....                                    | 11        |
| 5.3 Traitement de l'air de la salle à manger et du salon .....        | 11        |
| 5.4 Ventilation de la cuisine.....                                    | 12        |
| 5.5 Entrées d'air.....                                                | 12        |
| 5.6 Essais, mise en route et divers .....                             | 12        |

# 1. GÉNÉRALITÉS POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

## 1.1 Objet du présent C.C.T.P. et étendu des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir les travaux de plomberie et chauffage pour le réaménagement de la cuisine et autres locaux du sous-sol du foyer Arenberg au 97, rue de Meaux à Paris 19<sup>ème</sup>.

L'entrepreneur doit prendre connaissance de l'ensemble des CCTP de tous les lots et de l'ensemble des plans de l'architecte, les plans techniques ne sont que des plans "Guide" pour compléter le CCTP.

Les prestations du présent lot comprennent :

- Les études nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- Les consignations et déposes
- L'alimentation en EF et ECS des équipements et appareillages depuis les réseaux à proximité
- Les évacuation EU et EV des équipements et appareillages vers les réseaux à proximité
- La fourniture et pose des équipements et appareillage
- La modification de la position des radiateurs
- La mise en service

## 1.2 Documents généraux de référence

Les travaux et fournitures du présent lot, seront à réaliser conformément à l'ensemble des règles et normes en vigueur à la date de la signature du marché et, notamment :

- les normes françaises et européennes (AFNOR),
- les Documents Techniques Unifiés (DTU), édités par le CSTB,
- les Avis Techniques (ATEC), Documents Techniques d'Application (DTA) et Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT), édités par le CSTB,
- le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) publié par l'Observatoire Économique de l'Achat Public.
- le code de la construction et de l'habitat,
- le règlement sanitaire départemental type
- la NF P 41.201 à 41.204 code des conditions minima des travaux de plomberie,
- la NF C 15.100 travaux d'électricité,
- la NF D 18.206 systèmes d'évacuation, siphons, bondes de vidage,
- le DTU 60.1 et additifs constituant le cahier des charges relatif aux travaux de plomberie sanitaire.
- le DTU 60.11 règles de calculs des installations de plomberie sanitaire.
- le DTU 65.10 règles générales de mise en œuvre des canalisations d'eau chaude ou d'eau froide sous pression et des canalisations d'évacuation d'eaux usées et eaux pluviales à l'intérieur des bâtiments.
- le DTU 60.2 - 60.5 - 60.31 - 60.32 et 60.33 mise en œuvre des canalisations.
- le DTU 60.5 Canalisation en cuivre.

Tous les DTU des autres corps d'état devront être pris en considération pour leurs conséquences sur le présent lot.

Toute dérogation aux dispositions prises dans les différents textes de référence, ainsi qu'éventuellement dans la présente description des ouvrages, devra être impérativement proposée clairement au maître d'œuvre et, éventuellement, au bureau de contrôle qui en décideront l'adoption ou le rejet.

Cette décision sera stipulée par lettre accompagnée des documents nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.

Les travaux de mise en œuvre devront être strictement conformes aux nouvelles dispositions et ne commenceront qu'après réception de l'accord.

Note :

La liste des documents ci-avant n'est pas limitative. Elle inclut implicitement tous documents d'ordre réglementaire paru avant l'exécution des travaux.

## 1.3 Documents à fournir

Avant l'exécution des travaux :

Il présente à l'approbation du maître d'œuvre et avant chacune des phases définies ci-après toutes les pièces désignées ci-après. Tous ces documents sont à remettre en trois (3) exemplaires reliés (A3 et A4) ou pliés pour les plans, + format DWG.

- Les dispositions particulières concernant le passage du matériel et de son stockage éventuel pendant le chantier,
- Les plans généraux de l'installation comportant toutes les indications nécessaires à une parfaite coordination des travaux tous corps d'état,
- Les garanties des constructeurs pour le matériel

Aucune exécution ne pourra être commencée avant l'approbation des plans de l'entreprise par le Maître d'œuvre et du Bureau de contrôle.

#### **1.4 Conditions de réception**

À la réception, les contrôles porteront sur la bonne exécution et finition des ouvrages.

À l'achèvement de la totalité des travaux prévus au marché, il est procédé au recollement contradictoire du matériel pour vérifier que la fourniture est conforme aux spécifications du CCTP et aux plans du programme, aux propositions remises par l'entrepreneur titulaire, aux règlements et aux règles de l'art. Pour cela, l'entrepreneur a remis auparavant l'ensemble des plans et documents de recollement. La réception est effectuée par le maître de l'ouvrage.

La réception est précédée d'une visite d'essais en présence de la maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution. Tous les PV d'essais seront remis avant les OPR.

La réception, subordonnée à la remise du D.O.E., et lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Les travaux sont complètement terminés et n'appellent que des réserves mineures
- Les entreprises ont produit les certificats ou attestations d'autocontrôles à présenter au bureau de Contrôle
- Tous les raccordements sont effectifs
- Toutes les garanties Constructeur des équipements sont obtenues ;

## **2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET BASE D'ÉTUDES**

### **2.1 Prescription acoustique de mise en œuvre des réseaux**

Tous les raccordements de tuyauteries seront munis de manchons anti vibratiles ou flexibles de type Traxiflex des Ets Paulstra ou équivalent.

Aucune liaison rigide ou point dur par tuyauterie, gaine n'est autorisée. Les gaines et canalisations devront être désolidarisées de tout élément de structure afin d'éviter des transmissions de vibrations. Les supports seront constitués de colliers avec bagues en élastomère.

Lorsque cela n'est pas possible, les canalisations seront supportées avec interposition d'une garniture résiliente du type Dammgulast (att 22 dB(A) minimum) des Ets Mupro.

Les traversées de parois seront réalisées de telle sorte de ne pas dégrader l'isolement acoustique des parois (calfeutrements, doublages ou encoffrements des réseaux sur certaines parties).

Les traversées des parois lourdes s'effectuent avec interposition d'un fourreau résilient type Armaflex des Ets Armacell. Toutes les réservations doivent être ensuite rebouchées au mortier. L'emploi de mousse est interdit.

Chaque traversée de parois horizontales et verticales sera rebouchée soigneusement après le passage des canalisations avec interposition d'une gaine souple d'épaisseur suffisante (5 mm) type "TALMISOL" ou manchons ARMAFLEX XG des Ets ARMACELL et dépassant largement (10 mm) de part et d'autre des parois.

### **2.2 Robinetterie et accessoires**

Les robinetteries, et autres équipements, placés sur des canalisations collectives d'eau froide ou chaude doivent être certifiés NE — Robinetterie de bâtiment.

L'ensemble de la robinetterie et accessoires sera de marque LRI ou équivalent et devra correspondre aux caractéristiques suivantes :

Robinet d'isolement :

- Diamètre nominal DN 50 et inférieur
- Robinet à boisseau sphérique, pression nominale 16 bars - corps et bille en cupro alliage forgé, bille chromée dur 10 microns, joint d'étanchéité sphérique et presse étoupe en Téflon.

Clapet de non-retour NF antipollution :

- Clapet de non-retour contrôlable de classe A.
- Corps laiton forgé, guide et obturateur en Hosta-Form.
- Ensemble d'étanchéité NBR NITRIL.
- 2 orifices de purge taraudés 8/13 munis de 2 bouchons étanches.

Anti-bélier :

- Type pneumatique, cuve acier revêtu polypropylène membrane butyle qualité alimentaire.

Régulateur de pression

- Régulateur estampillé NF. Modèle à membrane à soupape équilibrée par prise d'impulsion interne.
- Corps chapeau couvercle fonte, raccordement à brides percées avec prise manomètre.

### **2.3 Classement de la robinetterie**

L'ensemble de la robinetterie sanitaire sera NF.

Le classement de la robinetterie sanitaire AFNOR ECAU minimum pour les logements est le suivant :

- Lavabo, évier : E1 - C1 - A2 - U3 à minima
- WC : NF1

Les lavabos et éviers seront équipés d'un régulateur de jet non réglé Classe Z (7,5 à 9 L/minute) selon la norme NF EN 246.

## **3. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

### **3.1 Installation de chantier**

L'entreprise installera un robinet EF provisoire pour les travaux.

L'entreprise fera son affaire de la gestion des eaux usées du chantier, et ce pour toute la durée du chantier.

### **3.2 Dépose, enlèvement et installation provisoire**

Consignation à charge de l'entreprise de tous les appareils à déposer depuis un robinet d'arrêt, à poser si besoin. Dépose des réseaux existants, compris supports (EF/ECS/EU/EV intérieures) et des équipements sanitaires des locaux à rénover au sous-sol pour la cuisine et autres locaux du sous-sol à charge du présent lot. Compris évacuation en décharge

Maintien provisoire des colonnes et chutes (évacuations) pour les occupants du foyer.

Matériel à déposer :

- Vidoir du local OM
- Éviers de la cuisine
- Robinets au droit de l'ancienne buanderie y compris siphons
- Évier de la salle du personnel
- Auges
- Les robinets et siphon de l'ancienne laverie (futur atelier)

Le robinet pour l'arrosage extérieur sera maintenu ou réalimenté (à proximité des auges à déposer).

### **3.3 Distribution d'eau froide des locaux**

#### **3.3.1. Distribution intérieure**

Depuis les réseaux existants à proximité, la distribution sera réalisée en cuivre, et aboutira sur une nourrice ou sur chaque appareil.

Les tubes déboucheront sous les éviers, le lave-main, et le WC.

Ils seront en cuivre écroui posé sur colliers démontables chromés avec rosaces de propreté et bague anti vibratile.

Selon localisation, elles passeront en plinthes, les parcours seront étudiés pour que la tuyauterie soit la moins visible possible.

Il sera alimenté :

- Un robinet de puisage en local OM, clapet antiretour en amont et vanne d'isolement au droit du piquage sur le réseau
- 3 éviers en cuisine avec une vanne d'isolement au droit du piquage sur le réseau
- le WC et le lave-main alimentés depuis le réseau en laverie avec une vanne d'isolement au droit du piquage sur le réseau
- Un évier dans la salle de repos alimenté depuis le réseau à proximité
- 1 robinet pour la machine à laver de la buanderie, alimenté depuis la salle de repos

#### **3.3.2. Attentes pour machine à laver**

Pour la buanderie, 1 robinet d'arrêt droit chromé avec raccord fileté de marque LRI réf. 3023 avec applique et écrou (Marquage NF).

Il sera prévu à proximité une attente EU siphonnée.

### **3.4 Distribution d'eau chaude**

Depuis les réseaux existants à proximité, la distribution sera réalisée en cuivre, et aboutira sur une nourrice ou sur chaque appareil.

Les tubes déboucheront sous les éviers.

Ils seront en cuivre écroui posé sur colliers démontables chromés avec rosaces de propreté et bague anti vibratile.

Selon localisation, les réseaux passeront en plinthes, les parcours seront étudiés pour que la tuyauterie soit la moins visible possible.

Il sera alimenté :

- 3 éviers en cuisine avec une vanne d'isolement au droit du piquage sur le réseau
- Un évier dans la salle de repos alimenté depuis le réseau à proximité

### **3.5 Équipements sanitaires**

#### **3.5.1. Généralités**

La visserie utilisée sera, soit en acier inoxydable, soit en laiton. Les chevilles seront imputrescibles et adaptées aux matériaux rencontrés. Les têtes seront isolées de la céramique (ou autre nature des matériaux) par des rondelles en plastique. Les vis seront, soit à cache tête, soit à tête chromée.

La fixation des appareils et leur scellement seront assurés par l'entrepreneur du présent lot quelle que soit la nature des matériaux rencontrés et le type d'appareil.

Les scellements au plâtre sont prohibés.

L'étanchéité de tous les appareils adossés sera assurée par un joint souple étanche à base de silicone avec fongicide, appliqué à la pompe par le présent lot.

Le raccordement des tuyauteries aux canalisations d'alimentation se fera par des raccords démontables.

#### **3.5.2. Appareils sanitaires**

##### **3.5.1.1 Éviers de cuisine**

Éviers inox de chez FRANKE, référence 894184 MA-11CA60\_PACK-4F5SP, 1 bac + égouttoir à encastrer sur le plan de travail réalisé par le menuisier

Avec vidage gain de place avec bonde et siphon PVC

Mitigeur mono commande pour évier mono trou chromé de type Logis M31 - 120, Coolstart / 2 vitesses, EcoSelection 1 jet de chez HANSGROHE, référence 71837000, finition chromée, à raccorder aux réseaux EF et



ECS avec vannes d'isolement ¼ de tour.

#### 3.5.1.2 Évier 2 cuves et 1 égouttoir

Évier inox à poser de la gamme ISEO 1200 de chez MODERNA de dimensions 120x60 à poser sur un meuble CLASSIK 120, hydrofuge à 2 portes avec niche pour réfrigérateur.

Vidage manuel complet pour évier inox avec trop plein et siphon PVC

Mitigeur mono commande pour évier mono trou chromé de type Logis M31 - 120, Coolstart / 2 vitesses, EcoSelection 1 jet de chez HANSGRÖHE, référence 71837000, finition chromée, à raccorder aux réseaux EF et ECS avec vannes d'isolement ¼ de tour.

#### 3.5.1.3 Lave-mains

Lave-main mural de Ulysse - P169101 chez PORCHER.

Avec vidage et bonde à tirette. Siphon PVC.

Robinetterie mitigeur mono commande chromée à cartouche céramique de de type Logis 70 CH3 CoolStart, avec tirette et vidage synthétique de chez HANSGRÖHE, référence 71072000, finition chromée.

Le lave-main sera seulement alimenté en EF.

#### 3.5.1.4 WC

Pack WC à poser en porcelaine blanche avec réservoir (3/6L) série ULYSSE de chez PORCHER.

Ensemble cuvette - double abattant, double-réservoir-mécanisme de vidange-robinet de remplissage-robinet d'arrêt estampillé NF – Appareils sanitaires.

Robinet d'arrêt estampillé NF.

### 3.6 Réseaux d'assainissement

Les évacuations des appareils seront réalisées en PVC NF Me, sauf le WC qui sera évacué sur un réseau en fonte. Les canalisations d'allure horizontale recevant un ou plusieurs appareils comporteront au droit de chaque changement de direction un raccord (té d'équerre, té en "pied de biche", coude, etc....) avec bouchon de dégorgement de même diamètre que la conduite sur laquelle il est placé.

Pour les cuvettes de WC, il sera utilisé les pièces spéciales moulées en PVC dites "pipes de WC" courte et orientable dont le joint caoutchouc à lèvres en Néoprène s'adapte à la tubulure de la cuvette.

Les réseaux seront refaits en totalité jusqu'au collecteur ou à la chute la plus proche.

Les appareils à évacuer sont :

- 3 éviers en cuisine en Ø 50 mm minimum (chutes dans le dégagement 1)
- Le WC sera évacué sur le branchement à l'égout dont l'accès est en laverie, derrière le local WC
- Le lave-main
- L'évier dans la salle de repos
- Le siphon de la machines à laver de la buanderie
- Les condensats de la CTA

### 3.7 Chauffage

#### Nota :

Les travaux de chauffage devront impérativement être achevés avant le 30 septembre pour les travaux sur les radiateurs et les piquages pour l'alimentation de la CTA.

Les emplacements des radiateurs ont été pensés pour être prévus sur des murs existants.

#### 3.7.1. Radiateurs

Consignation et purge des réseaux (hors période chauffe) pour les 2 radiateurs du foyer et celui du sas à proximité du local OM.

Les radiateurs déposés et destinés à être reposés seront :

- Nettoyés
- Désemboués
- Le robinet thermostatique et le té de réglage seront remplacés

Fourniture et pose d'un radiateur en acier laqué, avec robinet thermostatique dans le sanitaire créé. Alimentation par tubes en acier depuis le réseau à proximité. Puissance 500 W.

Déplacement du radiateur au droit du dégagement 1, compris adaptation des réseaux.

Fourniture et pose d'un radiateur en acier laqué, avec robinet thermostatique dans l'espace détente et la salle de repos du personnel. Alimentation par tubes en acier depuis le réseau à proximité. Puissance 1000 W.

Déplacement d'un des radiateurs du foyer pour pose dans la salle à manger, compris adaptation des réseaux.

La consignation, la purge et la remise en eau, y compris toutes purges des radiateurs nécessaires sont dues au titre du marché mais devront être sous-traitées au prestataire en charge de la maintenance. Entreprise TEMPEOL - Denis MOLINA - 06 65 69 36 27 - [denis.molina@tempeol.fr](mailto:denis.molina@tempeol.fr) [maintenance@tempeol.fr](mailto:maintenance@tempeol.fr)

### **3.7.2. Calorifuge**

Pose de calorifuge sur les réseaux de chauffage et ECS du local OM (collecteurs et piquages) en AF/ArmaFlex Evo25 Classement au feu B/BL-s2,d0

### **3.7.3. Alimentation de la CTA**

Alimentation de la CTA en tube d'acier, compris vannes d'isolement au droit du piquage sur le réseau.

## **3.8 Extincteurs**

L'entreprise devra la dépose, la conservation et la repose des extincteurs après travaux.

Les 4 extincteurs existants sont reposés (2 en cuisine, 1 en OM et 1 dans le dégagement 2).

L'extincteur éventuellement à prévoir dans le TGBT du sous-sol sera installé directement par la Société Philanthropique par l'intermédiaire de l'entreprise en charge du contrôle périodique.

## **4. GÉNÉRALITÉS POUR LES TRAVAUX DE VENTILATION**

### **4.1 Programme**

Le projet consiste à réaliser une ventilation mécanique des locaux réhabilités au sous-sol du foyer Arenberg, situés au 97, rue de Meaux à Paris 19<sup>ème</sup>.

L'entrepreneur doit prendre connaissance de l'ensemble des CCTP de tous les lots et de l'ensemble des plans de l'architecte, les plans techniques ne sont que des plans "Guide" pour compléter le CCTP.

Les travaux consistent à :

- ventiler le local OM
- Extraire l'air de la cuisine avec une hotte assurant le désenfumage
- Traiter l'air introduit dans le salon et la salle à manger

Le transfert d'air entre le salon, la salle à manger et la cuisine se fera au moyen de grille de transfert dues et posées par le titulaire. La découpe des portes sera à la charge du menuisier.

### **4.2 Documents généraux de référence**

Les travaux et fournitures du présent lot, seront à réaliser conformément à l'ensemble des règles et normes en vigueur à la date de la signature du marché et, notamment :

- les normes françaises et européennes (AFNOR),
- les Documents Techniques Unifiés (DTU), édités par le CSTB,
- les Avis Techniques (ATEC), Documents Techniques d'Application (DTA) et Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT), édités par le CSTB,
- le code de la construction et de l'habitat,
- le code du travail,
- le règlement sanitaire départemental type
- la réglementation thermique des bâtiments en vigueur
- l'arrêté du 24 mars 1982 modifié le 28 octobre 1983 relatif à l'aération des logements,



- l'arrêté du 28 octobre 1994 relatif à l'acoustique des bâtiments d'habitation,
- l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié le 20 septembre 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation,
- l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), à propos notamment du désenfumage des cuisines.
- la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit,
- la norme NFP 50401 - distribution d'air, conduits en tôle d'acier galvanisé,
- la norme XP 50413 (référence DTU 68.3) de juin 2013,
- le code d'essais aérauliques et acoustiques des bouches d'extraction (août 1987),
- le code d'essais aérauliques et acoustiques des groupes moto-ventilateurs extracteurs en caisson (septembre 1984),
- la Norme E 51-700. Composants de ventilation mécanique contrôlée,

Tous les DTU des autres corps d'état devront être pris en considération pour leurs conséquences sur le présent lot.

Toute dérogation aux dispositions prises dans les différents textes de référence, ainsi qu'éventuellement dans la présente description des ouvrages, devra être impérativement proposée clairement au maître d'œuvre et, éventuellement, au bureau de contrôle qui en décideront l'adoption ou le rejet.

Cette décision sera stipulée par lettre accompagnée des documents nécessaires à la bonne exécution des ouvrages.

Les travaux de mise en œuvre devront être strictement conformes aux nouvelles dispositions et ne commenceront qu'après réception de l'accord.

Note :

La liste des documents ci-avant n'est pas limitative. Elle inclut implicitement tous documents d'ordre réglementaire paru avant l'exécution des travaux.

### **4.3 Coordination avec les autres corps d'état**

L'Entrepreneur est tenu de prendre connaissance, des C.C.T.P. et documents graphiques des autres corps d'état, afin de déterminer exactement la limite de ses prestations pour assurer une parfaite et complète finition de ses travaux. Éventuellement il devra signaler au Maître d'Œuvre les dispositions qui lui auront paru douteuses, incomplètes, ou contraires à la réglementation en vigueur et aux règles de l'art.

Il devra signaler toutes erreurs, insuffisances et manque de cotes pour obtenir toutes mises au point et rectifications nécessaires.

En conséquence, il ne devra prendre aucune cote à l'échelle sur les dessins, plans de détails, mais s'assurer sur place et auprès du Maître d'Œuvre ainsi que les corps d'état intéressés le cas échéant, de la possibilité de suivre les indications portées sur ces documents.

De ce qui précède l'Entrepreneur ne pourra en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, arguer d'insuffisance ou omissions aux C.C.T.P. et aux plans, dessins de détails, note technique pour demander des suppléments de prix.

L'Entrepreneur devra établir toutes notes techniques et plans à l'usage des autres corps d'état précisant à chacun d'eux, la nomenclature des ouvrages qu'ils devront exécuter ou lui préparer ou qu'il doit à leur demande, exécuter. Le Maître d'Œuvre devra être tenu informé des résultats de cette coordination et pourra y apporter le cas échéant toutes rectifications et directives utiles dans l'intérêt d'une bonne réalisation des ouvrages.

Faute d'avoir négligé ou omis de suivre les prescriptions du présent chapitre, l'Entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes les erreurs ou malfaçons et aura à sa charge toutes réfections nécessaires, tant pour ses propres ouvrages que ceux par incidences des autres corps d'état intéressés.

### **4.4 Limites de prestations**

Les prestations dues par l'entreprise du présent lot sont :

- Coupure électrique de proximité pour maintenance des appareils de ventilation.
- L'isolation phonique des installations du présent lot.
- La fourniture des grilles d'entrée d'air sur les châssis des soupiraux.

- La fourniture et la pose des bouches d'extraction.
- Les suspensions et fixations des gaines en plafond.
- Les conduits verticaux ou horizontaux pour rejet.
- Les caissons de ventilation, moteurs d'extraction, CTA.
- Tous percements pour passage (par carottages) de ses réseaux, dans les murs, plafonds, parois, existants ou neufs, de toute épaisseur et de toute nature, compris tous les renforts et études nécessaires.
- Tous rebouchements après passage de ses réseaux

Sont exclus du présent lot :

- Les amenées du courant électrique (par le lot Électricité).
- Les détalonnages ou découpes des portes pour transfert d'air (par le lot Menuiseries Bois).
- Les trappes d'accès aux gaines techniques (par le lots Faux-Plafonds).
- Les soffites et éléments de menuiserie/plâtrerie pour passage des gaines de VMC (par le lot Faux-plafond).

Les limites de prestations sont données à titre indicatif, l'entreprise validera avec l'entreprise générale ces attributions.

#### **4.5 Documents à fournir**

Avant l'exécution des travaux :

Il présente à l'approbation du maître d'œuvre et avant chacune des phases définies ci-après toutes les pièces désignées ci-après. Tous ces documents sont à remettre en trois (3) exemplaires reliés (A3 et A4) ou pliés pour les plans, + format DWG.

- Un plan détaillé de ses interventions et de ses besoins à l'égard des autres corps d'état (puissances électriques, dimension des trappes, ...),
- Les plans généraux de l'installation comportant toutes les indications nécessaires à une parfaite coordination des travaux tous corps d'état,
- Toutes les notes de calcul et les plans de détails d'exécution du présent lot détaillés au présent CCTP,
- Les garanties des constructeurs pour le matériel

#### **4.6 Protection acoustique, isolation anti-vibratile**

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes les dispositions techniques nécessaires pour que le bruit produit par le fonctionnement de ses installations n'excède pas les tolérances de mesures admises par la NRA.

À ce titre, il devra l'installation de colliers spéciaux d'isolement, manchettes anti-vibratiles, silencieux, là où l'installation l'exigera.

Les colliers de supportage seront de marque MUPRO antivibratoire avec garniture insonorisante Dammgulast atténuation moyenne 18 dB (A).

Les ventilateurs de VMC seront montés sur support antivibratoire.

#### **4.7 Conditions de réception**

À la réception, les contrôles porteront sur la bonne exécution et finition des ouvrages.

À l'achèvement de la totalité des travaux prévus au marché, il est procédé au recollement contradictoire du matériel pour vérifier que la fourniture est conforme aux spécifications du CCTP et aux plans du programme, aux propositions remises par l'entrepreneur titulaire, aux règlements et aux règles de l'art. Pour cela, l'entrepreneur a remis auparavant l'ensemble des plans et documents de recollement. La réception est effectuée par le maître de l'ouvrage.

La réception est précédée d'une visite d'essais en présence de la maîtrise d'œuvre.

Tous les PV d'essais seront remis avant les OPR.

La réception s'effectue lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Les travaux sont complètement terminés et n'appellent que des réserves mineures
- Les entreprises ont produit les certificats ou attestations d'autocontrôles à présenter au bureau de Contrôle
- Tous les raccordements sont effectifs

- Toutes les garanties Constructeur des équipements sont obtenues ;

#### **4.8 Dossier D.O.E.**

L'entreprise fournira une proposition pour les contrats de maintenance de tout ce qui doit être maintenu, deux semaines avant le début des OPR.

### **5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE VENTILATION**

Les appareils émettant des vibrations tels que moteurs, ... seront désolidarisés du bâtiment par des plots anti-vibratiles. Ces plots seront dimensionnés de manière à introduire un filtrage vibratoire d'au moins 95 %.

Les charges seront réparties de manière homogène sur chaque plot.

Le calcul des plots anti vibratiles ainsi que la fourniture de ces derniers sont à la charge du présent lot.

Les plots anti vibratiles pourront être de type ressorts ou plots résilients (Gerb, Paulstra, Acousystem).

#### **5.1 Ventilation du local OM**

Il sera prévu un moteur de type EASY VMC de chez ATLANTIC, référence 100 3V, débit 315 m3/h.

Le moteur sera raccordé à une gaine de rejet dans la cour, le long du mur de clôture pour s'éloigner de 8,00 des ouvrants.

Compris percement du mur de la façade

Compris grille anti volatile au bout du conduit de rejet

Le conduit extérieur sera fixé sur le mur et l'ossature de la clôture

Le moteur sera raccordé par le titulaire après pose d'un interrupteur de proximité, sur l'attente laissée par l'électricien.

#### **5.2 Ventilation du sanitaire**

Ventilation naturelle par remise en jeu de l'ouvrant.

#### **5.3 Traitement de l'air de la salle à manger et du salon**

L'air de la salle à manger et du salon sera traité au moyen d'une centrale de traitement d'air CTA simple flux de type KSCR ECOWATT 18 de chez VIM.

Cette CTA sera dimensionnée pour 2000 m3/h. Elle sera équipée d'une batterie à eau chaude à relier au réseau du chauffage de l'établissement.

Caractéristiques techniques :

- Double peau isolation laine de roche 50 mm
- Moteur ECM basse consommation
- débit variable (VAV)
- Finition intérieure et extérieure en acier galvanisé Z275.
- Filtres plissés FIFI M5 ePM10 50%
- Coffret en polycarbonate renforcé IP55.
- Régulation CORRIGO montée/câblée, intégrée à l'unité avec commande tactile déportée (Compensation asservie à l'extraction de la cuisine)
- Mono 230 V.

L'air de la CTA sera introduit depuis une gaine reliée en remplacement des vitrages de l'imposte d'une des fenêtres du salon

L'entreprise devra

- La dépose des vitrages,
- La pose d'une grille extérieure par volatile et par-insecte
- Un plenum sur mesure
- Un registre de réglage
- Une gaine en acier galvanisé

L'air traité sera diffusé dans les 2 pièces (salon et salle à manger) avec un réseau en acier galvanisé et des diffuseurs (2 par pièces), compris clapet CF entre la salle à manger et le salon.

La CTA sera raccordée sur l'attente électrique posée par l'électricien.

#### 5.4 Ventilation de la cuisine

Il sera prévu une hotte de type VORAX CHEF 2500 avec avancée de 1500 de chez BIM. La hotte sera mise en place sous le plafond.

Caractéristiques techniques :

- Hotte à pans verticaux à hauteur constante 400 mm.
- Faces apparentes en acier inoxydable AISI 304, finition brossée SB.
- Face arrière et supérieure en acier galvanisé 1 mm ou en en acier inoxydable en option.
- Structure autoportante sans vis apparente ni arête vive.
- Renforts latéraux en acier galvanisé 15/10<sup>ème</sup> hauteur 50 mm intégrés à la hotte assurant la rigidité de l'ensemble.
- Réglage de la mise à niveau depuis l'intérieur de la hotte et caches fixations clipsables.
- Gouttière périphérique.
- Organe de purge en inox fileté 1/2" Gaz muni d'un bouchon.
- Eclairage par spots LED étanche IP65

La hotte sera raccordée sur l'attente électrique posée par l'électricien.

L'entreprise devra la commande de déclenchement du désenfumage.

L'air aspiré sera évacué par un moteur CHAT F400 de chez BIM, relié à la hotte.

Le désenfumage sera piloté par un coffret relayage certifié NF.

Tout le réseau depuis la hotte jusqu'à la toiture sera classé A2-s1, d0

Le conduit sortira par l'imposte de la fenêtre après dépose du vitrage par le titulaire, compris registre d'adaptation (dito § 5.5 ci-dessus).

Caractéristiques techniques :

- Agréé F400 120 dans une ambiance à 400°C, gaz extrait et ventilateur
- Turbine à réaction haute performance

Il sera prévu un conduit de refoulement en acier, en façade, jusqu'au faitage de l'immeuble (compris chapeau par-pluie et grille pare volatile). Au pied du conduit une trappe étanche de visite sera prévue.

Le conduit sera posé depuis l'échafaudage mis à disposition par le lot Désamiantage.

Le moteur sera raccordé sur l'attente électrique posée par l'électricien.

#### 5.5 Entrées d'air

Pose d'entrée d'air de chez ALDES en salle de pause, buanderie, atelier et détente

Compris mortaises

#### 5.6 Essais, mise en route et divers

L'entreprise doit prévoir :

- Les essais de fonctionnement,
- La mise en route
- Les mesures de débits

L'entreprise fournira une proposition pour les contrats de maintenance de tout ce qui doit être maintenu, un mois avant le début des OPR.